



INSCRIPTION SAISON 2023 / 2024

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone: E-mail :

- **Je sollicite mon adhésion à l'Aïkido Club de Sceaux et m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'Aïkido ou une attestation du questionnaire de santé.**

Tarifs 2023-2024 :

Adhérent:		Catégorie	Inscription	Montant total	Détail	
né entre le	et le				cours	Licence Tarif au 1 ^{er} juin 2022
01/01/2013	31/12/2016	Enfant 7-10 ans	annuelle	190 €	164 €	26 €
01/09/2010	31/12/2012	Ado < 13 ans au 1 ^{er} sept	annuelle	210 €	184 €	26 €
01/01/2008	31/08/2010	Ado entre 13 et 15 ans	annuelle	220 €	182 €	38 €
	31/12/2007	Adultes (à partir de 16 ans)	annuelle	350 €	312 €	38 €
			Trimestrielle*	180 €	142 €	38 €

*Ce choix n'est pas modifiable en cours de saison, les paiements s'effectuent en début de période trimestrielle.

Réduction de 20€ à partir du 2^{ème} enfant inscrit

Coupons Ville de Sceaux et Pass 92 acceptés

Pass'Sport pour les enfants jusqu'à 17 ans

Chèques ANCV acceptés avec frais supplémentaire de 10 euros

- J'ai pris connaissance que toute inscription est ferme et définitive au 1^{er} cours. Aucun remboursement, partiel ou total, ne sera effectué quelle que soit la cause de cessation de l'activité.
- J'autorise les responsables de l'association (dirigeants ou enseignants), si l'état de mon enfant le nécessite, à le faire transporter à l'hôpital et à faire pratiquer sur lui une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence (rayer en cas de refus).
- J'autorise le club à utiliser des photos prises lors des cours ou manifestations du club à des fins de communication et d'illustration de l'activité de l'Aïkido Club de Sceaux (rayer en cas de refus).
- J'ai pris connaissance de l'article au verso concernant la Protection des données personnelles reproduit sur un deuxième feuillet à conserver par l'adhérent.

Pour les jeunes de moins de 18 ans – Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné(e)

Père – Mère – Tuteur

autorise mon enfant cité ci-dessus à pratiquer l'Aïkido au sein de l'Aïkido Club de Sceaux

Fait à Sceaux, le

Signature :

Merci de compléter cette inscription avec **le certificat médical** et une **photo d'identité** ainsi que le règlement par **chèque libellé à : AÏKIDO CLUB DE SCEAUX.**

Et de renvoyer le tout à l'adresse du Club :

AÏKIDO CLUB DE SCEAUX- Les Garages 20 rue des Imbergères 92330 SCEAUX

Aikido Club de Sceaux
Siret : 447 601 535 000 19

Site Web : www.aikido-sceaux.fr

Tel : 01.46.83.00.37 – E-mail : contact@aikido-sceaux.fr



INSCRIPTION SAISON 2023 / 2024

Protection des données personnelles

Les informations collectées par l'Aikido Club de Sceaux directement auprès de ses adhérents font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion de ses licences et des grades, l'établissement de statistiques et la communication envers ses adhérents.

Les informations collectées le sont dans l'intérêt légitime du /de la responsable de traitement.

Ces informations sont à destination exclusive des services de communication, de gestion des licences, de statistiques, de gestion des grades, et seront conservées pendant la durée légale de conservation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à Aikido Club de Sceaux Les Garages 20 rue des Imbergères 92330 SCEAUX accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective au-delà d'un mois.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective dans un délai d'un mois.

Une copie de cette page est laissée à l'adhérent à la signature du formulaire au recto

Aikido Club de Sceaux
Siret : 447 601 535 000 19

Site Web : www.aikido-sceaux.fr

Tel : 01.46.83.00.37 – E-mail : contact@aikido-sceaux.fr



INSCRIPTION SAISON 2023 / 2024

Protection des données personnelles (exemplaire Adhérent)

Les informations collectées par l'Aikido Club de Sceaux directement auprès de ses adhérents font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion de ses licences et des grades, l'établissement de statistiques et la communication envers ses adhérents.

Les informations collectées le sont dans l'intérêt légitime du /de la responsable de traitement.

Ces informations sont à destination exclusive des services de communication, de gestion des licences, de statistiques, de gestion des grades, et seront conservées pendant la durée légale de conservation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à Aikido Club de Sceaux Les Garages 20 rue des Imbergères 92330 SCEAUX accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective au-delà d'un mois.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective dans un délai d'un mois.

Copie laissée à l'adhérent lors de la signature du formulaire d'inscription de la saison.